

COMMUNE DE GENAY
COMMUNE DE MILLERY
COMMUNE DE SEMUR-EN-AUXOIS
COMMUNE de VIC-DE-CHASSENAY

Agence régionale de santé
Le Diapason
2 place des Savoirs
CS 73535
21035 DIJON cedex

Le 28 septembre 2015

A l'attention de M. Christophe LANNELONGUE

Directeur Général de l'ARS

Lettre recommandée avec AR

Monsieur le Directeur Général,

Nous venons attirer votre attention sur les graves nuisances qu'engendre de manière chronique l'installation de Stockage de Déchets Non Dangereux sise sur les communes de Vic-de-Chassenay et de Millery,

Depuis des mois nos administrés se plaignent d'odeurs pestilentielles et sont contraints de vivre certains jours dans une atmosphère littéralement irrespirable.

Or il s'avère que la composition des gaz inhalés, dominée par la présence d'hydrogène sulfuré (H₂S) facilement reconnaissable à son odeur d'œufs pourris et réputé cancérigène, est toxique.

Régulièrement ces pollutions sont perçues sur nos communes ; par exemple à Millery, spécialement dans les hameaux de Ménetreux et de Collonges, les 1er, 23 et 25 janvier, le 18 février, les 8 et 19 avril, les 1er, 2, 16, 18, 21, 24 et 30 mai, les 3, 14, 22, 28 et 29 juin, les 16 et 27 août, les 2, 3 et 7 septembre ; par exemple à Semur le 31 août, les 1er, 2 et 3 septembre ; par exemple à Vic-de-Chassenay les 1er, 2, 3, 4 et 5 septembre, etc. Les odeurs ressenties, tout à fait caractéristiques des émanations produites par la mégadécharge, affectent profondément les conditions de vie de la population.

Notons qu'à plusieurs reprises des plaintes ont été adressées par les habitants tant à l'exploitant qu'aux services de la DREAL ; mais la plupart du temps ceux-ci renoncent à se plaindre, découragés qu'ils sont par l'absence de suite crédible réservée à leurs doléances.

Outre l'inconfort que ces odeurs induisent pour leur vie quotidienne, certains de nos administrés se plaignent d'irritations de la gorge et des yeux et sont parfaitement conscients que certains composants de ces émissions sont dangereux.


Dès lors, vous comprendrez qu'en tant que maires, responsables de la salubrité dans nos communes, nous sommes particulièrement inquiets : s'agissant d'un véritable problème de santé publique, nous sommes contraints de nous tourner vers vous pour vous saisir de la question.

C'est pourquoi nous vous demandons de manière pressante de prendre les mesures propres à faire cesser ces nuisances, de faire procéder à des mesures sérieuses et régulières (par exemple au moyen d'un laboratoire mobile) de la pollution atmosphérique in situ et de bien vouloir nous transmettre les résultats desdites mesures.

Comptant sur votre compréhension et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions, Monsieur le Directeur Général, de croire à l'assurance de notre respectueuse considération.

Les Maires,

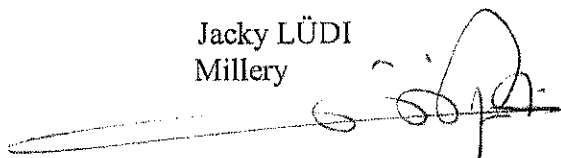
Jean Michel GARRAUT
Genay



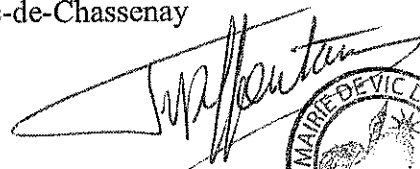
Catherine SADON
Semur-en-Auxois



Jacky LÜDI
Millery



François-Marie DEFFONTAINES
Vic-de-Chassenay



Copie à Monsieur le Préfet
s/c Monsieur le Sous-préfet de Montbard